



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4

**N° de demande :** 2019-0292  
**Demande :** Modification de l'étiquette du produit – Méthode d'application  
**Produit :** Herbicide Velocity M3 tout-en-un  
**N° d'homologation :** 29584  
**Principes actifs (p.a.) :** Bromoxynil, pyrasulfotole, thiencarbazon-méthyle  
**N° de document de l'ARLA: 2993168**

### But de la demande

La présente demande visait à faire modifier une mise en garde figurant sur l'étiquette de l'herbicide Velocity M3 tout-en-un afin de permettre l'application de l'herbicide Olympus (qui contient du propoxycarbazone-sodium) en présemis ou en prélevée avant l'application en postlevée de l'herbicide Velocity M3 tout-en-un.

### Évaluation des propriétés chimiques et évaluation sanitaire

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou sanitaire n'était requise pour cette demande.

### Évaluation environnementale

La modification de la mise en garde de manière à permettre l'utilisation de l'herbicide Olympus avant l'application de l'herbicide Velocity M3 tout-en-un ne présente aucun nouveau risque pour l'environnement.

### Évaluation de la valeur

La modification de la mise en garde de manière à permettre l'application de l'herbicide Olympus en présemis ou en prélevée avant l'application en postlevée de l'herbicide Velocity M3 tout-en-un donne aux producteurs la possibilité d'appliquer un herbicide spécifique du groupe 2 avant le traitement en postlevée par l'herbicide Velocity M3 tout-en-un durant la même saison de végétation.

Les renseignements disponibles sur la valeur ont montré que l'application en prélevée de l'herbicide Olympus avant l'application en postlevée de l'herbicide Velocity M3 tout-en-un a une valeur acceptable, car cette pratique permettrait de lutter contre un plus grand nombre de mauvaises herbes sur une plus longue période tout en maintenant suffisamment de souplesse dans les options de rotation des cultures.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné les renseignements présentés pour appuyer la modification de la mise en garde. À la lumière de cet examen, il a été jugé acceptable de modifier la mise en garde de manière à permettre l'application de l'herbicide Olympus (qui contient du propoxycarbazone-sodium) en présemis ou en prélevée avant l'application en postlevée de l'herbicide Velocity M3 tout-en-un.

## Références

- 2628299 2016, Value assessment of Olympus Herbicide in tank-mixture combination with glyphosate applied pre-emergence in wheat, DACO: 10.1, 10.2.3.3, 10.3.2(A), and 10.3.3.
- 2628304 2016, Value assessment of Olympus Herbicide applied pre-emergence in wheat, DACO: 10.2.3, 10.2.3.3(B), 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 2794449 2017, Value assessment of Olympus Herbicide - label expansion to include soybean and dry bean as rotational crops (trial reports), DACO: 10.1, 10.2, 10.3, and 10.3.2(A).

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.